



Parc
naturel
régional
de la Forêt d'Orient



Milieux humides et aquatiques

DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA FORÊT D'ORIENT



“

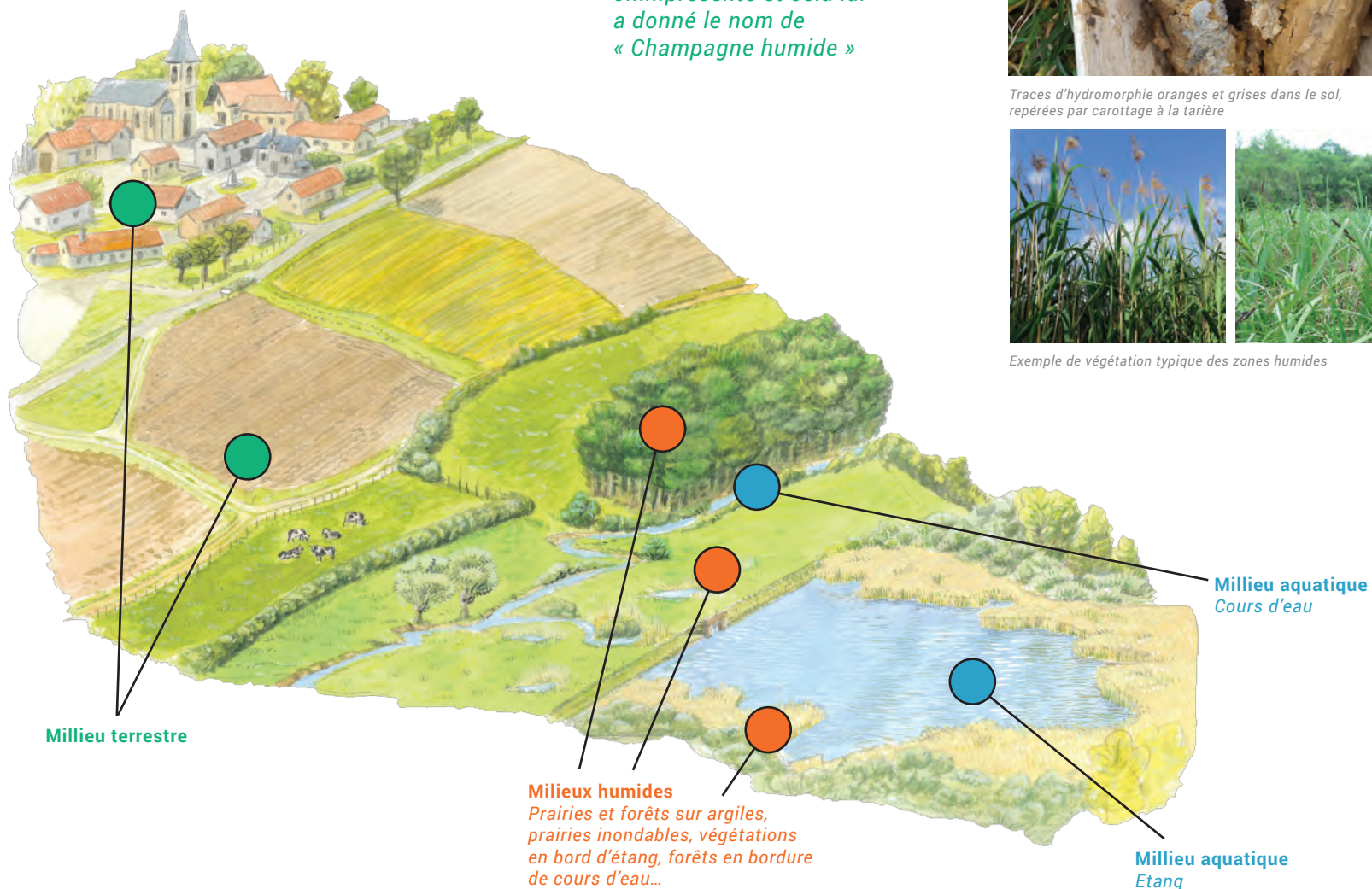
Une zone humide, qu'est-ce que c'est ?

/ UNE ZONE HUMIDE, C'EST UNE ZONE À L'INTERFACE ENTRE LE MILIEU AQUATIQUE (RIVIÈRE, PLAN D'EAU...) ET LE MILIEU TERRESTRE. /

ET D'APRÈS LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ?

En droit français : « On entend par zone humide des terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

En France, plus de 50 % des milieux humides ont disparu entre 1960 et 1990 (asséchés, remplacés par des zones urbaines ou des cultures ...). Ce phénomène perdure encore actuellement : entre 2000 et 2010, 50% des zones humides se seraient dégradées.



La mer était présente dans une partie du département de l'Aube il y a plusieurs millions d'années. Elle a laissé un héritage : le sous-sol argileux. De ce fait, sur une grande partie du Parc, le sol est imperméable. L'eau y est omniprésente et cela lui a donné le nom de « Champagne humide »

On définit une zone humide grâce à la végétation qui y pousse ou à son sol (plus ou moins gorgé d'eau).



Traces d'hydromorphie oranges et grises dans le sol, repérées par carottage à la tarière



Exemple de végétation typique des zones humides



Dans mon Parc, où découvrir les zones humides ?

/ MILIEUX HUMIDES /

1. PRAIRIES HUMIDES

à Radonvilliers, à côté du lac Amance, longez les prairies humides dites de « Rappelle-Cœurre ».



2. FORÊTS SUR ARGILES

partez à la découverte du « sentier des salamandres » dans la Forêt du Temple (rond point de la route forestière du Temple).



3. FORÊTS ALLUVIALES*

à partir du Sentier des Brebis à Brienne-la-Vieille, vous pourrez découvrir des forêts alluviales le long de la rivière Aube.



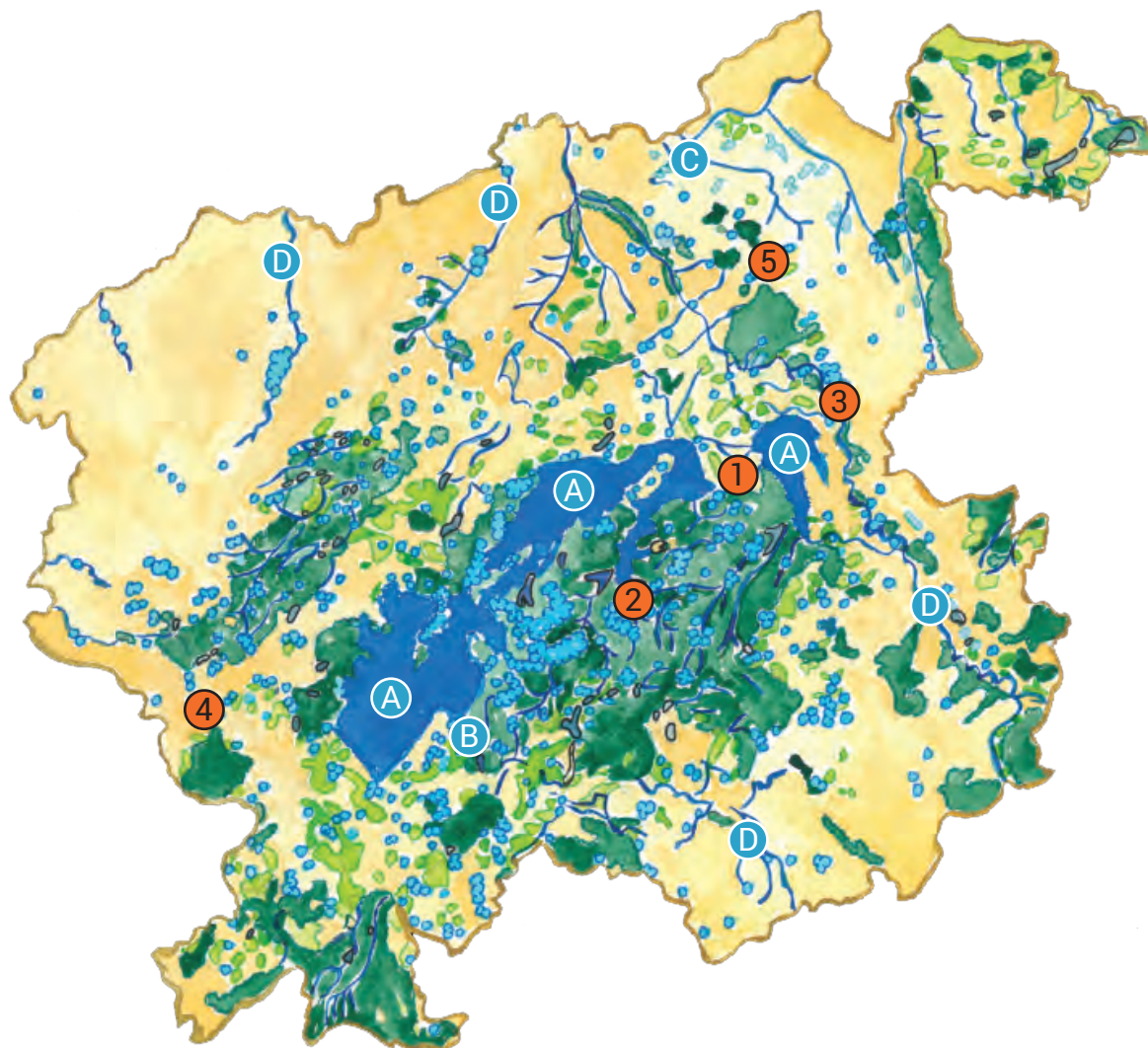
4. ZONES MARÉCAGEUSES

à Courteranges, longez la réserve naturelle régionale où des chevaux de race « Konik Polski » entretiennent des prairies marécageuses.

5. PRAIRIES ET MARES

à Saint-Léger-sous-Brienne, la « randonnée des Fontaines » vous fait découvrir mares et prairies.

* forêt alluviale :
située en bord de cours d'eau



/ MILIEUX AQUATIQUES /

A. LES LACS-RESERVOIRS

B. LES ETANGS

C. LES GRAVIERES

D. LES COURS D'EAU

“

Zoom sur quelques milieux humides et aquatiques du Parc

/ MILIEUX HUMIDES /

Prairies humides, ornières, mares, boisements alluviaux, boisements sur argiles, zones marécageuses, rives des lacs et des étangs...



Le Parc compte entre 4000 et 5000 hectares de prairies (pâturées ou fauchées). Certaines sont humides. Elles sont situées sur un sol argileux ou en bordure de cours d'eau.

Le Parc compte 23 000 hectares de forêts. En Champagne humide, elles sont parsemées de mares, ornières et petits ruisseaux. Dans certains secteurs du nord du Parc, les forêts sont marécageuses.



Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se situe au sein d'une zone humide d'importance internationale : le site Ramsar « étangs de la Champagne humide »



/ MILIEUX AQUATIQUES /

Lacs, étangs, gravières, cours d'eau...



Le réseau de cours d'eau est dense (la Seine, la Voire, la Barse, l'Auzon, le Longsols, etc.). Certains cours d'eau du Parc sont bordés par des bandes enherbées ou des prairies. Ces milieux sont inondés plus ou moins longtemps. D'autres sont longés par des ripisylves, les « forêts sur la rive » (« ripi » signifie rive ou berge et « sylv » signifie forêt).

Le territoire du Parc compte une centaine d'étangs, qui sont majoritairement des propriétés privées. Créés pour la plupart au Moyen-Âge, les étangs sont dotés de systèmes de vidange. Certains font l'objet d'une pêche chaque année (à l'automne).

/ RAPPEL : UNE ZONE HUMIDE, C'EST UNE ZONE À L'INTERFACE ENTRE LE MILIEU AQUATIQUE (RIVIÈRE, PLAN D'EAU...) ET LE MILIEU TERRESTRE. /

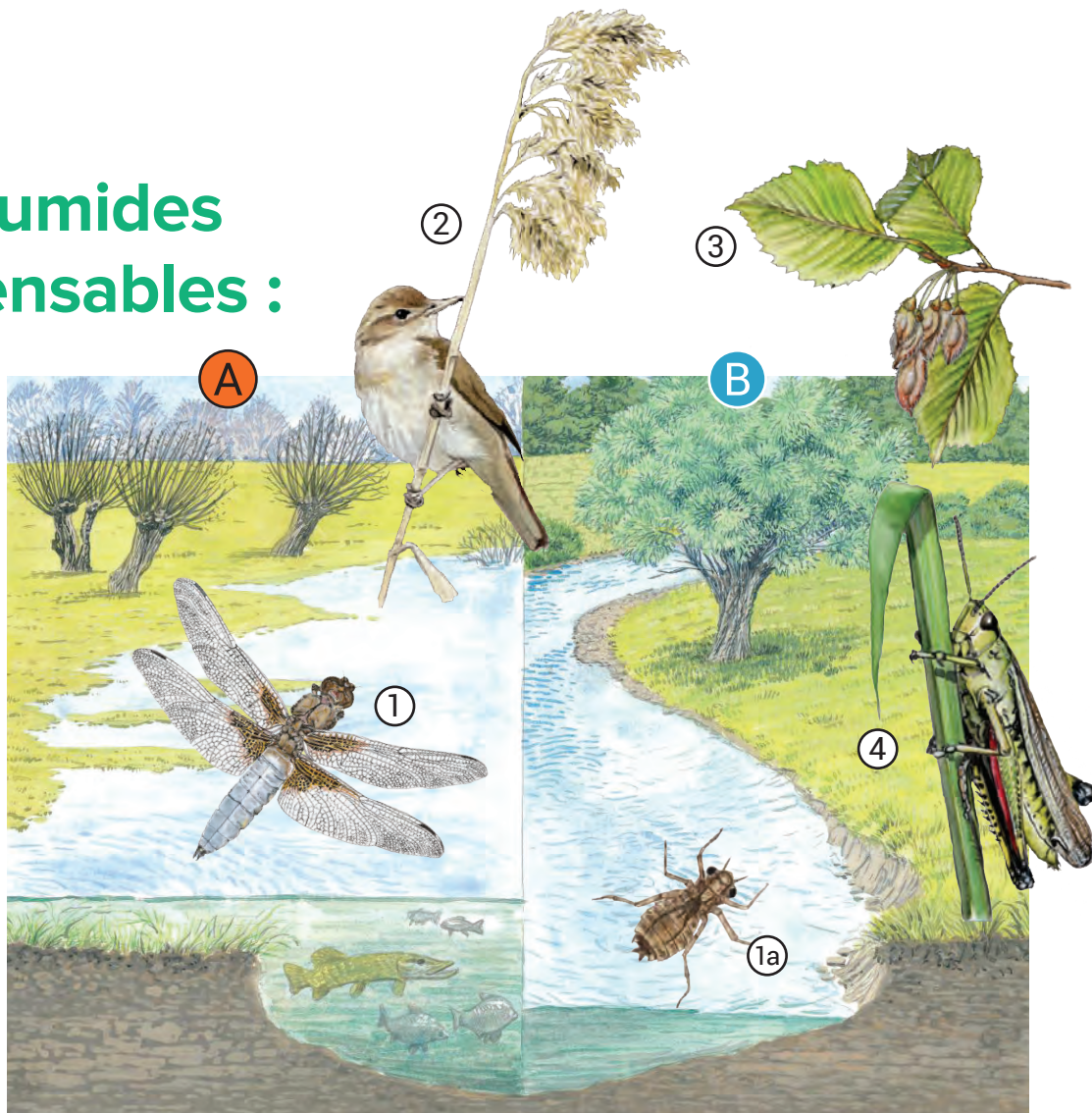


Les zones humides sont indispensables : pourquoi ?

TRÈS UTILES MAIS POURTANT MENACÉES, LES ZONES HUMIDES SONT NOS ALLIÉES FACE AUX ALÉAS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

Grâce à leur rôle « d'éponge naturelle », les zones humides permettent d'atténuer les crues (A). En été (période de basses eaux), elles rechargent les nappes et soutiennent les débits d'étiage* des cours d'eau (B).

*étiage : plus bas niveau des eaux



/ LES ZONES HUMIDES OFFRENT LE GÎTE ET LE COUVERT À DE NOMBREUSES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES /

① LIBELLULE DÉPRIMÉE
Déprimée ? Non, elle est très commune dans le Parc. Adulte, la femelle a un abdomen jaune, tandis que le mâle est bleu (1). Comme toutes les libellules, sa larve vit dans l'eau (1a).

② ROUSSEROLLE EFFARVATTE
Elle accroche son nid aux roseaux. Mais parfois ses œufs sont retirés par le Coucou gris qui y dépose le sien. Le jeune Coucou est alors nourri par la Rousserolle !

③ ORME LISSE (feuilles et fruits)
Cet arbre se trouve dans les forêts alluviales, le long de la vallée de l'Aube. Bien qu'il soit appelé « orme lisse », ses fruits sont velus.

④ CRIQUET ENSANGLANTÉ
Les criquets ont des antennes très courtes, contrairement aux sauterelles. Le criquet ensanglanté est un spécialiste des prairies humides.

⑤ SALAMANDRE TACHETÉE
Elle adore les forêts humides. Seule la larve est aquatique, les pontes sont déposées dans un ru forestier.

⑥ CARDAMINE DES PRÉS
Cette plante est très visible dans les prairies humides, lorsqu'elle fleurit au printemps. Elle sert de support de ponte pour un papillon : l'Aurore. Ses jeunes feuilles sont comestibles.



Les zones humides ont un rôle épurateur, elles améliorent la qualité de l'eau



Les zones humides participent à la qualité du paysage et sont source de loisirs en plein air. Elles sont le support d'activités économiques (élevage, exploitation forestière...)

“

Préserver les zones humides

Fin 2018, la commune de Courteranges a été labellisée « Ville des zones humides » pour toutes les actions mises en œuvre pour les protéger (acquisition de zones humides, création d'une réserve naturelle régionale, protection dans le Plan local d'urbanisme...)

/ ZONES HUMIDES - LIENS UTILES /

Cartographie des zones humides (DREAL Grand Est) : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-a15483.html>

/ PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, ÉLUS... COMMENT AGIR EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES? /



EN PRAIRIE

- Mettre en place des mesures agro-environnementales (remise en herbe, fauche tardive...)
- Conserver les mares
- Réaliser des travaux adaptés dans les mares (précautions vis-à-vis du curage)

EN FORÊT

- Adapter les périodes de travaux (portance du sol)
- Prendre en compte les mares et ornières avant travaux
- Diversifier les essences et choisir des essences adaptées à la station

EN BORDURE DE COURS D'EAU

- Conserver la ripisylve en bordure de cours d'eau
- Ne pas utiliser de produits pesticides
- Gérer de manière raisonnée les peupleraies et la végétation en dessous
- Convertir des peupleraies en prairie ou forêt alluviale

DANS LES VILLES ET VILLAGES

- Limiter l'imperméabilisation et les remblais
- Favoriser les essences locales
- Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Faire l'acquisition de zones humides (collectivités)
- Pratiquer une gestion raisonnée

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) règlemente le remblaiement et le drainage des zones humides. Elle s'ajoute à d'autres réglementations (espèces protégées, évaluation d'incidence Natura 2000...)

Certaines actions en faveur des zones humides sont soutenues financièrement : mesures agro-environnementales, acquisitions...

Avant tout projet de travaux ou d'aménagement, renseignez-vous sur la réglementation auprès de la DDT.

Contact :
ddt-seb-bema@aube.gouv.fr

La Cellule Zones Humides du Parc est à votre écoute et vous accompagne au niveau technique lors de vos projets de travaux, entretien ou valorisation des zones humides.

Contact : 03 25 40 04 12

<http://www.pnr-foret-orient.fr/>

Conception : PNRFO 2019

Dessins : Bertrane Fougère et Julien Soufflot

Photos : K. Pajon, C. Parise, P. Bourguignon

Mise en page et impression : Michael Geber, PubligraphiX

Partenaires : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aube, Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA), Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV), EPTB Seine Grands Lacs, DREAL Grand Est, Office National des Forêts (ONF) ...



Convention on Wetlands
Convention sur les zones humides
Convención sobre los Humedales